Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat adopte un tarif cantonal pour les établissements médico-sociaux (EMS)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 juin 1997

tarif cantonal pour les EMS